

PACAC Fonds mutualisé de Branche Salariés de la Branche

01

Conditions d'accès & modalités de prise en charge

Découvrez l'offre de formations en ligne

Définition

Depuis la crise sanitaire et pour assurer son soutien inconditionnel aux adhérents et aux salariés de ses branches, l'OPCO Santé s'est doté d'un site de formations en ligne.

Sur le chantier du digital learning, nous avons franchis un certain nombre d'étape depuis avril 2020.

Nous avons fait évoluer le site de formations en ligne pour vous accompagner dans le développement des compétences de vos salariés : vous donner la possibilité d'inscrire vos salariés, de suivre leurs activités.

Bénéficiaires

Ces formations collectives s'adressent :

♦ À l'ensemble des structures du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, adhérentes et à jour de leurs cotisations.

Avantages

- 100% des frais pédagogiques sont pris en charge par l'OPCO Santé
- ◆ La participation aux formations collectives est inscrite au Plan de développement de compétences de l'établissement. (nota : La formation équivalant à du temps de travail, le salarié reste donc en relation de subordination juridique à l'égard de son employeur).
- L'OPCO Santé assure l'ingénierie et le suivi des actions à un prix négocié avec les prestataires, lequel s'engage à respecter les termes du contrat de prestation et du cahier des charges.
- La convention est signée directement entre l'OPCO Santé et l'organisme de formation.
- L'accès à ces formations collectives est indépendant des autres aides obtenues.

100% web

L'inscription effective du salarié à l'action ainsi que les demandes de prise en charge et de remboursement devront être enregistrées directement via les Webservices dans la rubrique : « Nos formations collectives ».

Prise en charge

- 100% des frais pédagogiques sont pris en charge par OPCO Santé. Le coût pris en charge inclut les frais liés à l'organisation logistique de l'action de formation.
- ◆ Les salaires directs et les frais de transport, de repas et d'hébergement (repas soir et hôtel) peuvent être imputables sur le Compte Investissement Formation Adhérent (CIFA) de l'adhérent.

Absentéisme et remplacement

L'inscription à une formation collective suppose l'engagement à suivre la



totalité de la formation. Un désistement de dernière minute perturbe le fonctionnement des groupes et ne permet pas toujours de remplacer les personnes absentes, privant un autre salarié de l'accès à la formation.

Votre inscription étape par étape

En cas de candidatures trop nombreuses, la délégation régionale de l'OPCO Santé se réserve le droit de faire une sélection en fonction des critères suivants : adéquation entre le candidat et le public visé par l'action, limitation du nombre d'inscrits par établissement, assiduité des salariés de l'établissement aux précédentes formations collectives, ordre d'arrivée des inscriptions...